



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

☎ : 01 49 56 62 39

☎ : 01 49 56 64 13

ARRÊTÉ N° 2014 / 4058

instaurant les commissions de propagande pour les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014

**Le Préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment les articles L. 51, L. 241, L. 242, R. 26 à R. 39 et R. 117-4 ;

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/3899 du 14 janvier 2014 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Vu les désignations effectuées par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris ;

Vu les désignations effectuées par la Directrice Opérationnelle Territoriale Courrier du Val de Marne ;

Vu les désignations effectuées par les Sous-Préfets de L'Haÿ les Roses et de Nogent sur Marne ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} – Conformément aux dispositions des articles R.31 et R.32 du code électoral, il est institué dans le département du Val de Marne, 3 commissions chargées de veiller à la mise sous pli, à l'envoi et à la distribution des documents de propagande électorale propres aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014.

La composition, la compétence territoriale et le siège de ces commissions de propagande sont fixés respectivement comme suit :

A) Commission de propagande de l'arrondissement de Créteil

Siège : Préfecture du Val de Marne
21 à 29, avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL

Président titulaire pour le premier tour de scrutin :

M. Guy LECUYER, 1er vice-président adjoint, suppléé en cas d'absence par Mme Jacqueline LESBROS, vice-présidente chargée du secrétariat général.

Président titulaire pour le second tour de scrutin :

M. Tony SKURTYS, juge, suppléé en cas d'absence par Mme Jacqueline LESBROS, vice-présidente chargée du secrétariat général.

Membres pour les deux tours de scrutin :

M. Patrick TERSIGNI, Directeur Industriel, suppléé en cas d'absence par Mme Sylvie BIZET, Coordinatrice Organisations et Process.

M. Philippe MOËLO, Directeur des relations avec les collectivités territoriales, suppléé en cas d'absence par M. Michel DUPUY, chef du bureau des élections et des associations.

Le secrétariat de cette commission sera assuré par Mme Catherine LIM, rédactrice au sein du bureau des élections et des associations.

La commission ainsi constituée se réunira, pour le premier tour de scrutin, **le lundi 10 mars 2014 à 9h15** et, dans l'éventualité d'un second tour de scrutin, **le mercredi 26 mars 2014 à 9h15** à la préfecture du Val de Marne (salle Claude Erignac - 2^{ème} étage) et siègera au titre des 22 communes de 2 500 habitants et plus de l'arrondissement de Créteil.

La commission se déplacera dans les communes aux fins de vérification des opérations de mise sous pli des documents de propagande le lundi 17 mars à partir de 14h00, mardi 18 mars et mercredi 19 mars 2014 et en cas de second tour de scrutin, le mercredi 26 mars à partir de 14h00 et le jeudi 27 mars 2014.

.../...

B) Commission de propagande de l'arrondissement de L'Haÿ les Roses

Siège : Sous-Préfecture de l'Haÿ les Roses
2 Avenue Larroumès 94240 L'HAY LES ROSES

Présidente titulaire pour les deux tours de scrutin :

Mme Roselyne GAUTIER, Vice-présidente, suppléée en cas d'absence par Mme Caroline CROCHARD, juge.

Membres pour les deux tours de scrutin :

M. Hamed MAHDJOUR, Coordinateur Logistique Transport et Régulation, suppléé en cas d'absence par M. Francis DELAGE, Responsable CTEDI.

Mme Catherine PERON, chef du bureau du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire, suppléée en cas d'absence par M. Emmanuel MIGEON, secrétaire général de la sous-préfecture.

Le secrétariat de cette commission sera assuré par M. David NANTIER, rédacteur au sein du bureau du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire

La commission ainsi constituée se réunira, pour le premier tour de scrutin, le **lundi 10 mars 2014 à 13h00** et, dans l'éventualité d'un second tour de scrutin, le **mercredi 26 mars 2014 à 10h00** à la sous-préfecture de l'Haÿ les Roses (salle des commissions du 1^{er} étage), et siègera au titre des 10 communes relevant de l'arrondissement de l'Haÿ les Roses.

La commission se déplacera dans les communes aux fins de vérification des opérations de mise sous pli des documents de propagande le **lundi 17 mars à partir de 14h00**, **mardi 18 mars** et **mercredi 19 mars 2014** et en cas de second tour de scrutin, le **mercredi 26 mars à partir de 14h00** et le **jeudi 27 mars 2014**.

C) Commission de propagande de l'arrondissement de Nogent sur Marne

Siège : Sous-Préfecture de Nogent sur Marne
4 avenue du Mal de Lattre de Tassigny
94130 NOGENT SUR MARNE

Président titulaire pour les deux tours de scrutin :

Mme Sophie AZRIA, Vice-présidente, suppléée en cas d'absence par M. Philippe MALLARD, juge.

Membres pour les deux tours de scrutin :

M. Christian BOUSSARD, Directeur de la maîtrise des Risques et de la Qualité, suppléé en cas d'absence par M. Gilbert WERNERT, Contrôleur Opérationnel Sécurité,

Mme Sylvie CORBIERE, chargée de mission interministérielle sur l'aménagement du territoire, suppléée en cas d'absence par M. Eric BERTON, chargé de mission interministérielle sur l'aménagement du territoire.

.../...

Le secrétariat de cette commission sera assuré par Mme Marie-France BIHOUEE, adjointe au chef du bureau de la sécurité et des libertés publiques.

La commission ainsi constituée se réunira, pour le premier tour de scrutin, le **lundi 10 mars 2014 à 9h15** et, dans l'éventualité d'un second tour de scrutin, le **mercredi 26 mars 2014 à 9h15**, à la sous-préfecture de Nogent sur Marne (Salle Jean Nester – 2^{ème} étage), et siègera au titre des 14 communes relevant de l'arrondissement de Nogent sur Marne

La commission se déplacera dans les communes aux fins de vérification des opérations de mise sous pli des documents de propagande le lundi 17 mars à partir de 14h00, mardi 18 mars et mercredi 19 mars 2014 et en cas de second tour de scrutin, le mercredi 26 mars à partir de 14h00 et le jeudi 27 mars 2014.

Article 3 - Les circulaires et bulletins de vote devront être déposés par le responsable de liste ou son représentant dans la commune considérée aux dates et horaires suivants :

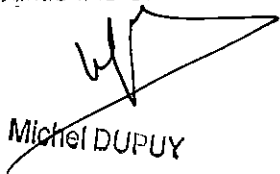
- . **le lundi 17 mars 2014 à 12 heures au plus tard** pour le premier tour de scrutin,
- . **le mercredi 26 mars 2014 à 12 heures au plus tard** en cas de second tour de scrutin.

Les commissions ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des circulaires qui ne sont pas conformes aux prescriptions des articles R. 27 et R. 29 et des bulletins de vote qui ne sont conformes aux prescriptions des articles R. 30 et R.117-4 du code électoral et des documents remis postérieurement aux dates et heures précitées.

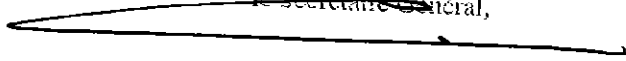
Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture, les Sous-Préfets de l'Haÿ les Roses et de Nogent sur Marne et les Président(e)s des commissions de propagande sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux Maires des communes et aux membres des commissions de propagande et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le - 4 FEV. 2014

Copie certifiée conforme à l'original
Par délégation, le Chef de bureau


Michel DUPUY

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


Christian ROCK